

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/incendie-des-imme...>

✍ Écrit par Céline Brégand

🕒 6 min read

Incendie des immeubles Verre et acier à Rouen : où en est-on près de 3 semaines plus tard ?

Interpellation de quatre mineurs, campagnes de prélèvements, gestion des décombres, réouverture de l'école Pépinières... Près de trois semaines après l'incendie et l'effondrement de deux immeubles Verre et acier à Rouen, on fait un point sur la situation en date du 19 octobre 2023.

Le 30 septembre 2023, dans la soirée, deux immeubles Verre et acier, situés dans le quartier Saint-Julien à Rouen (Seine-Maritime) prenaient feu et s'effondraient sans faire de victime. Vides depuis 2018 et amiantés, ils devaient être démolis pour laisser la place à la construction d'un nouveau quartier. Selon les pompiers, ils étaient probablement squattés.

Ce jeudi 19 octobre, France 3 Normandie fait le point sur les avancées de l'enquête et des travaux, les résultats des dernières analyses et des prélèvements, ainsi que sur la date de réouverture possible de l'école Pépinières.

Quatre mineurs interpellés et placés en garde à vue

Quatre mineurs ont été interpellés mercredi 18 octobre au matin et placés en garde à vue dans le cadre de l'enquête sur l'incendie des immeubles Verre et acier, a confirmé le parquet mercredi soir. Selon nos informations, trois d'entre eux seraient âgés de 12, 13 et 14 ans, et originaires d'un quartier situé rive gauche à Rouen.

Ces mineurs ont été placés en garde à vue "*pour destruction de biens par incendie en réunion*", a de son côté appris l'AFP par une source policière, en précisant que le quatrième mineur serait âgé de "*15 ou 16 ans*".

"C'est l'enquête de voisinage qui a permis de remonter jusqu'à eux. Maintenant, il faut laisser l'enquête se faire afin de savoir qui a fait quoi. Les enquêteurs pensent qu'il s'agit d'eux, mais les gardes à vue devront permettre de le confirmer, a souligné cette même source à l'AFP. Le site faisait régulièrement l'objet d'intrusions avant l'incendie. Il y a eu plusieurs départs de feu lors de l'incendie."

Le parquet a indiqué qu'il communiquerait vendredi matin sur les suites de ces interpellations.

Une enquête, confiée à la sûreté départementale de Rouen pour "destruction involontaire par incendie par manquement délibéré à une obligation de prudence ou de sécurité", a été ouverte dans les heures qui ont suivi l'incendie.

École Pépinières : réouverture possible le 4 décembre

"Les différentes phases d'intervention, en particulier l'encapsulage, conduisent à envisager la date de réouverture de l'école [Pépinières, ndlr] au lundi 4 décembre, sous réserve de la négativité des futurs tests à l'amiante", indique la mairie dans un communiqué envoyé mercredi 18 octobre.

En attendant la réouverture de l'école, le cabinet du maire assure que l'accueil des 350 élèves du groupe scolaire se poursuivra au sein de l'école Rosa Parks et du gymnase Nelson Mandela.

L'école, située à une trentaine de mètres des immeubles, est fermée depuis l'incendie. De l'amiante au sol ayant été détectée à l'intérieur et à l'extérieur du groupe scolaire le 6 octobre, la Ville avait pris la décision de prolonger sa fermeture.

Depuis, l'école a fait l'objet d'un nettoyage approfondi et une décontamination totale de l'école va être mise en place par précaution dans les prochaines semaines par l'entreprise Séché. Les mesures d'air se poursuivent à échéance régulière et n'ont jamais détecté d'amiante jusqu'à présent.

Les résultats des derniers prélèvements et analyses

Depuis l'incendie de ces immeubles truffés d'amiante le 30 septembre, plusieurs séries d'analyses et de prélèvements ont été effectuées sur et à proximité du site du sinistre.

Aucune anomalie n'a été révélée dans les prélèvements des eaux destinées à la consommation humaine effectués le 1er octobre sur deux réservoirs aériens situés au nord, sur les communes de Canteleu et Mont Saint-Aignan. L'Agence régionale de santé (ARS) a rendu public ses résultats définitifs le 17 octobre, certains composés comme l'amiante nécessitant un temps plus long pour être analysés.

Le 16 octobre, la Ville a affirmé qu'aucune trace d'amiante n'avait été détectée dans l'air des cinq logements où des prélèvements ont été effectués. Ces logements, situés à proximité de l'école ont été "*sélectionnés en lien avec l'Agence régionale de santé et avec l'accord bien sûr des occupants*", a précisé la Ville. Des pompes d'air ont ainsi été installées chez les habitants à partir du jeudi 12 octobre et les prélèvements ont ensuite été analysés.

"Les six campagnes de prélèvements effectuées jusqu'à présent n'ont révélé aucune détection d'amiante dans l'air, dans aucun des prélèvements", ajoute la Ville dans son communiqué de mercredi. Elle indique avoir fait installer quatre pompes posées aux quatre points cardinaux du site afin de réaliser des contrôles réguliers.

"Les 1ères mesures réalisées la semaine dernière n'ont, à nouveau, détecté aucune présence d'amiante dans l'air", affirme-t-elle, précisant qu'*"une nouvelle mesure va être réalisée chaque semaine, sur une fenêtre de mesure de 24 heures"* et que *"les résultats seront connus dans le courant de la semaine."*

La gestion des décombres

"La brumisation se poursuit" à l'aide de quatre brumisateurs, afin de maintenir les particules au sol, indique la mairie. Et elle se poursuivra jusqu'à la pose d'un surfactant.

L'entreprise ACCEO a été mandatée par Rouen Habitat le 11 octobre afin de *"déterminer la solution et l'entreprise à retenir pour la gestion, sécurisation et l'enlèvement des décombres."*

La solution retenue dans un premier temps est donc la pose d'un surfactant sur le site du sinistre. Il servira à encapsuler les décombres et donc à limiter la propagation éventuelle de fibres d'amiante. La Ville envisage une fin de cette première phase des travaux vers le 15-20 novembre "*sous réserve de la validation par les autorités compétentes*".

La seconde phase consistera à évacuer les déchets. "*Rouen Habitat et le maître d'œuvre y travaillent d'ores et déjà*", affirme la mairie. Cette phase sera "*nécessairement plus longue que la pose du surfactant*", précise la Ville qui communiquera bientôt un calendrier précis.

Nicolas Mayer-Rossignol indique également avoir sollicité à nouveau le directeur général de l'Agence Régionale de Santé afin de mettre en place un registre sanitaire. Dans un courrier rédigé par le maire de Rouen, et adressé au directeur général de l'ARS, ce registre permettrait de "*répertorier les personnes qui ont pu être exposées aux fumées ou manipulé des débris ou des suies*" et représente "*une garantie de transparence et de précaution*".

Generated with Reader Mode